

Grille de classification (à compter du 1^{er} janvier 2025)

Catégorie I : support	Échelon	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 1	Échelon 1 Exercice d'un métier : – ne nécessitant pas de diplôme particulier ; – sans autonomie.	214	Employé	Agent entretien/Agent de sécurité Magasinier/Manutentionnaire/Responsable de salle Employé administratif/Agent d'accueil/Assistant services généraux	1 851,10 €
	Échelon 2 Exercice d'un métier : – ne nécessitant pas de diplôme particulier ; – sans autonomie ; – requérant une certaine technicité.	215		Appariteur	1 859,29 €
Niveau 2	Échelon 1 Exercice d'un métier : – nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de	219	Employé ou technicien	Secrétaire	1 892,05 €
		223		Techniciens spécialisés (Sono, éclairage, tapissiers)	1 924,81 €

	niveau BEP ou de niveau BAC ; – sans autonomie particulière.				
	Échelon 2 Exercice d'un métier : – nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC + 2 ; – sans autonomie particulière ; – requérant une certaine technicité.	270		Assistants spécialisés (export / shipping)	2 309,74 €
		283		Responsable de parc /d'entrepôt/de services généraux	2 416,21 €
		299		Webmaster/photographe	2 547,25 €
Niveau 3	Échelon 1 Exercice d'un métier : – nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC + 3 ; – disposant d'une certaine autonomie.	270	Agent de maîtrise	Comptable	2 309,74 €
		300		Assistante de direction	2 555,44 €
		302		Chargé de mission	2 571,82 €
		317		Coordinateur communication/marketing Attaché de presse	2 694,67 €
		331		Chargé de ressources humaines	2 809,33 €
		345		Juriste	2 923,99 €
	Échelon 2	360	Cadre	Chef de projet	3 046,84 €

	Exercice d'un métier : – nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC + 4 ; – disposant d'une certaine autonomie.	410			Directeur juridique Directeur comptable Directeur ressources humaines	3 456,34 €
Catégorie II : exercice de la profession	Échelon	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)	
Niveau 1 Exercice d'un métier : – ne nécessitant pas de diplôme particulier ; – n'impliquant pas la supervision d'autres collaborateurs ; sans autonomie particulière.	Échelon 1	214	Employé ou agent de maîtrise	Assesseur des appréciateurs des crédits municipaux	1 851,10 €	
		221		Clerc/Clerc significateur/Clerc au PV	1 908,43 €	
	Échelon 2	231		Clerc significateur titulaire de la CQP ou d'une ancienneté de 5 ans	1 990,33 €	
		240		Gestionnaire de dossier	2 064,04 €	
		246		Administrateur des ventes	2 113,18 €	
		258		Documentaliste	2 211,46 €	
Niveau 2 Exercice d'un métier : – nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC + 2 ; – n'impliquant pas la supervision		250	Agent de maîtrise	Clerc assistant	2 145,94 €	
		258		Clerc Assistant titulaire d'une CQP	2 211,46 €	
		270		Gestionnaire de dossier confirmé	2 309,74 €	

d'autres collaborateurs ; – disposant d'une certaine autonomie.				
Niveau 3 Exercice d'un métier : – nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC + 3 ; – pouvant impliquer la supervision d'un ou plusieurs collaborateurs ; – pouvant impliquer une autonomie totale.	296	Agent de maîtrise	Clerc gestionnaire Clerc habilité aux constats	2 522,68 €
	302		Catalogueur	2 571,82 €
	315		Commissaire de justice assistant (titulaire de l'examen de commissaire de justice)	2 678,29 €
	317		Crieur	2 694,67 €
	365		Spécialiste	3 087,79 €
	365		Titulaire de l'examen volontaire de moins de 7 ans d'ancienneté	3 087,79 €
	400		Spécialiste confirmé Responsable de département	3 374,44 €
	447		Titulaire de l'examen volontaire de plus de 7 ans d'ancienneté	3 759,37 €
Niveau 4 Exercice des fonctions nécessitant un examen professionnel	456	Cadre	Commissaire-priseur habilité	3 833,08 €

Catégorie II bis : accès à la profession	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Exercice d'un métier : – nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC + 3 ; – n'impliquant pas la supervision d'autres collaborateurs ; – disposant d'une certaine autonomie.	217	Agent de maîtrise	OVV stagiaire	1 875,67 €
	230		Commissaire de justice stagiaire	1 982,14 €
Catégorie III : responsables de l'office	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 1 Exercice d'un métier impliquant la direction d'un service ou d'un département.	393	Cadre	Directeur de département	3 317,11 €
	403		Clerc Principal	3 399,01 €
	441		Clerc Principal OVV	3 710,23 €
Niveau 2 Cadre dirigeant (cf. définition en du droit du travail).	460		Secrétaire général	3 865,84 €
	542		Directeur général	4 537,42 €
Niveau 3 Statut d'officier public ministériel (hors nomenclature).	470		Commissaire-priseur judiciaire salarié Huissier de justice salarié Commissaire de justice salarié	3 947,74 €